

Distr. générale 10 août 2012 Français Original: anglais

# Comité sur l'élimination de la discrimination raciale Soixante-dix-septième session

#### Compte rendu analytique de la deuxième partie (publique)\* de la 2049<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le vendredi 27 août 2010, à 10 h 15

Président: M. Kemal

### Sommaire

Rapport présenté par le Comité à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session

Prévention de la discrimination raciale, y compris les mesures d'alerte rapide et la procédure d'action urgente (suite)

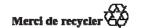
Examen des rapports, observations et renseignements présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention (*suite*)

Clôture de la session

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.



<sup>\*</sup> Le compte rendu analytique de la première partie (privée) de la séance est publié sous la cote CERD/C/SR.2049.

La partie publique de la séance commence à 10 h 15.

## Rapport présenté par le Comité à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session (CERD/C/77/CRP.1 et Add.1-11, CERD/C/77/CRP.2 et Add.1-5)

Chapitre I. Questions d'organisation et questions diverses

1. Le chapitre I est adopté.

Chapitre II. Prévention de la discrimination raciale, y compris les mesures d'alerte rapide et la procédure d'action urgente

- 2. **M. Diaconu** (Rapporteur) dit que le chapitre II du rapport renvoie aux demandes de renseignements adressées aux gouvernements du Nigéria et du Kirghizistan.
- 3. Le chapitre II est adopté à cette condition.

Chapitre III. Examen des rapports, observations et renseignements présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention

4. Le chapitre III est adopté.

Chapitre IV. Suivi de l'examen des rapports présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention

- 5. **M. Diaconu** (Rapporteur) dit qu'un nouveau paragraphe sera ajouté à la fin du chapitre, déclarant qu'à sa soixante-dix-septième session, le Comité a examiné les rapports de suivi des gouvernements du Chili, du Monténégro et de la Fédération de Russie.
- 6. Le chapitre IV est adopté à cette condition.

Chapitre V. Examen de l'application des dispositions de la Convention dans les États parties dont les rapports sont très en retard

Chapitre VI. Examen des communications reçues au titre de l'article 14 de la Convention

7. Les chapitres V et VI sont adoptés.

Chapitre VII. Suivi des communications émanant de particuliers

- 8. **M. de Gouttes** (Rapporteur chargé du suivi des opinions) dit qu'une autre communication devrait être ajoutée au tableau du chapitre VII, à savoir la communication n° 43/2008 (*Saada Mohammad Adan c. Danemark*).
- 9. Le chapitre VII est adopté à cette condition.

Chapitre VIII. Examen des copies de requêtes, des copies de rapports et d'autres renseignements ayant trait aux Territoires sous tutelle et aux Territoires non autonomes auxquels s'applique la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, conformément à l'article 15 de la Convention

Chapitre IX. Mesures prises par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session

10. Les chapitres VIII et IX sont adoptés.

- Chapitre X. Suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et de la Conférence d'examen de Durban
- 11. **M. Diaconu** (Rapporteur) dit que le chapitre comportera un compte rendu de la réunion avec le Président du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
- 12. Le chapitre X est adopté à cette condition.

Chapitre XI. Débats thématiques et recommandations d'ordre général

- 13. À la suite des observations de **M. Murillo Martínez** et de **M**<sup>me</sup> **Dah**, **M. Diaconu** (Rapporteur) suggère que le chapitre rappelle la résolution 64/169 de l'Assemblée générale sur la célébration de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine en 2011 et fasse état de la confirmation ultérieure du Comité de la décision prise à sa soixante-sixième session, à savoir centrer son prochain débat thématique sur la question du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée à l'égard des personnes d'ascendance africaine.
- 14. Le chapitre XI est adopté à cette condition.

Chapitre XII. Méthodes de travail du Comité

- 15. **M. Diaconu** (Rapporteur) dit que le chapitre reprendra la demande du Comité de bénéficier d'une semaine supplémentaire de temps de réunion à partir de 2012. Une semaine supplémentaire a déjà été accordée pour 2011.
- 16. Dans les faits, la semaine supplémentaire demandée a des chances d'être accordée uniquement pour l'exercice biennal 2012-2013.
- 17. Le chapitre rendra compte de la décision du Comité de tenir des réunions informelles avec des organisations non gouvernementales au début de chaque semaine des sessions à venir, sur les rapports périodiques qui seront examinés au cours de la semaine en question.
- 18. Le chapitre XII est adopté à cette condition.

Annexes

Annexe I. État de la Convention

- 19. **M**<sup>me</sup> **Dah** souligne que l'Estonie a fait la déclaration prévue au premier paragraphe de l'article 14 de la Convention le 21 juillet 2010, portant le nombre total d'États parties ayant fait la déclaration à 54. L'annexe I devrait être modifiée dans ce sens.
- 20. L'annexe I est adoptée à cette condition.
- Annexe II. Ordre du jour des soixante-seizième et soixante dix-septième sessions
- Annexe III. Opinions adoptées par le Comité en application de l'article 14 de la Convention à la soixante-dix-septième session
- Annexe. IV. Renseignements sur la suite qui a été donnée aux communications pour lesquelles le Comité a adopté des recommandations
- Annexe V. Documents reçus par le Comité à ses soixante-seizième et soixante-dixseptième sessions conformément à l'article 15 de la Convention
- 21. Les annexes II à V sont adoptées.

Annexe VI. Rapporteurs pour les États parties dont le Comité a examiné les rapports ou la situation, dans le cadre de la procédure de bilan, à ses soixante-seizième et soixante-dix-septième sessions

- 22. **M**<sup>me</sup> **Dah** dit que le Swaziland devrait être ajouté à la liste des États parties dont la situation devait être examinée au titre de la procédure de bilan mais pour lesquels cette procédure a été annulée ou reportée.
- 23. **M. Amir** dit que le Malawi devrait également être ajouté à la liste.
- 24. L'annexe VI est adoptée à cette condition.

Annexe VII. Liste des documents publiés pour les soixante-seizième et soixante-dixseptième sessions du Comité.

- 25. L'annexe VII est adoptée.
- 26. Le projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session est adopté dans son ensemble tel que modifié.

# Prévention de la discrimination raciale, y compris les mesures d'alerte rapide et la procédure d'action urgente (suite)

- 27. **M. Amir** rappelle au Comité qu'il a été convenu de contacter les autorités de la République démocratique populaire la au titre des procédures d'alerte rapide et d'intervention d'urgence. Le pays n'a pas de mission permanente à Genève.
- 28. **M**<sup>me</sup> **Dah** suggère que le Président, qui assistera à l'Assemblée générale à New York, y prenne contact avec la mission permanente lao.
- 29. Il en est ainsi décidé.

## Examen des rapports, observations et renseignements présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention (suite)

30. **M. Diaconu** donne lecture de la liste des Rapporteurs pour les rapports des États parties qui seront examinés à la soixante-dix-huitième session:

Arménie: M. Diaconu

Bolivie: M. Avtonomov

Cuba: M. Murillo Martínez

Irlande: M. Amir

Norvège: M. de Gouttes

République de Moldova: M. Thornberry

Rwanda: M. Ewomsan

Serbie: M. Kut

Espagne: M. Calí Tzay

Uruguay: M. Lahiri

Yémen: M. Peter

### Clôture de la session

31. Après un échange de félicitations et de remerciements, **le Président** prononce la clôture de la soixante-dix-septième session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

La séance est levée à 11 h 10.